



Les examens de certification

sont aussi disponibles sur le site de votre usine

PROGRAMME DE CERTIFICATION DU MIBoC*

Le programme de certification du MIBoC* évalue les connaissances du personnel utilisant les vibrations dans le cadre de programmes de maintenance prédictive (conditionnelle). Ce programme de certification est indépendant, objectif et basé sur la norme ISO 18436-2 *Surveillance et diagnostic d'état des machines*. – *Exigences relatives à la formation et la certification du personnel*.

*Mobius Institute Board of Certification

Organisme de certification accrédité ISO/IES 17024

ÊTRE CERTIFIÉ PAR UN ORGANISME ACCRÉDITÉ

Lorsque vous obtenez votre certification, cela implique que vous avez répondu aux exigences de la norme ISO 18436-2. Être certifié par un organisme lui-même accrédité sous la norme ISO 17024 atteste que le processus de certification de cet organisme répond lui aussi aux normes sévères et rigoureuses d'ISO, reconnues mondialement par l'industrie.

UNE CERTIFICATION BASÉE SUR 4 CATÉGORIES

Catégorie I	Collecte de données
Catégorie II	Analyse de base
Catégorie III	Gestion de programme
Catégorie IV	Diagnostics et contrôle de la vibration

AVANTAGES DE LA CERTIFICATION POUR L'EMPLOYÉ

- Meilleures opportunités d'emploi
- Possibilité d'avancement et de reconnaissance de ses compétences
- Possibilité d'obtenir de la formation additionnelle et pertinente dans le but d'être accrédité aux catégories requises
- Présenter de manière détaillée ce qui est requis pour accomplir adéquatement les tâches reliées à son poste
- Niveau de confiance et de fierté accru

AVANTAGES DE LA CERTIFICATION POUR L'EMPLOYEUR

- Pouvoir déterminer et structurer les travaux requis dans son établissement
- Pouvoir définir les tâches des principaux intervenants
- Selon des critères clairement définis et uniformes :
- Favoriser la formation du personnel en place
- Avoir des critères d'embauche
- Possibilité d'établir des échelles salariales selon les compétences
- Confiance accrue dans le niveau d'habileté des employés
- Détenir un moyen de motiver les employés qui sont intéressés à améliorer leurs compétences en ayant la possibilité d'encourager et de récompenser leurs efforts
- Détenir des outils pour démontrer que leur département possède les qualités et les compétences requises pour effectuer un travail de qualité

LIENS ENTRE LA FORMATION ET LA CERTIFICATION

Il n'est pas obligatoire de suivre les cours de formation Mobius préalablement à la rédaction d'un examen de certification du MIBoC. Cette formation est cependant fortement recommandée car elle est, tout comme l'examen de certification, parfaitement alignée sur les objectifs de performance spécifiques à chacune des catégories tels que définis dans la norme ISO 18436-2. À défaut d'avoir complété une formation Mobius, vous devrez démontrer que vous rencontrez les exigences en termes de formation. (Voir tableau 1)

De même, il n'est pas obligatoire de rédiger un examen de certification suite à une formation Mobius. Vous pouvez aussi choisir de rédiger un examen dans les mois suivant votre formation, plutôt qu'immédiatement après les cours.

PRÉREQUIS À LA CERTIFICATION SELON LA NORME ISO 18436-2

Pour obtenir la certification telle que définie dans la norme ISO 18436-2, en plus d'obtenir la note de passage à l'examen, vous devrez faire la preuve de votre formation et de votre expérience pratique dans le domaine de la surveillance conditionnelle des machines par l'analyse des vibrations. (Voir tableau 1). Si vous ne répondez pas encore à ces exigences, il est possible de rédiger l'examen, mais le certificat ne sera officiellement émis que lorsque vous aurez démontré avoir rencontré ces exigences. Dans l'intervalle, vous recevrez un certificat attestant que vous avez réussi l'examen.

La CAT I n'exige pas de certification préalable, pas plus que la CAT II n'exige une certification CAT I, bien qu'elle soit recommandée. Cependant, les CAT III et IV exigent que vous déteniez une certification de la catégorie inférieure à celle visée. L'expérience et la formation exigées sont cumulatives, telles que définies dans le tableau 1 ci-dessous.

TABLEAU 1			
	CERTIFICATION VALIDE	EXPÉRIENCE PRATIQUE ⁽¹⁾	FORMATION
CAT I		6 mois	30 heures
CAT II		18 mois	68 heures
CAT III	CAT II	36 mois	106 heures
CAT IV	CAT III	60 mois	170 heures

(1): Les mois indiqués représentent les totaux cumulatifs des mois d'expérience pour chacune des catégories. L'expérience de travail en mois est basée sur une semaine de 40 h (175 h par mois).

À PROPOS DES EXAMENS

La certification est basée sur la réussite aux examens pour chacune des catégories. Les questions sont basées sur les objectifs de performances élaborés dans la norme ISO 18436-2. La forme de l'examen est à choix multiples.

TABLEAU 2			
	QUESTIONS	DURÉE	NOTE DE PASSAGE
CAT I	60	2 heures	70 %
CAT II	100	3 heures	70 %
CAT III	100	4 heures	70 %
CAT IV	60	5 heures	70 %

FRAIS D'INSCRIPTION

	CODE	PRIX *
CAT I	MOB-CAT1E-V	410,00 \$
CAT II	MOB-CAT2E-V	475,00 \$
CAT III	MOB-CAT3E-V	550,00 \$
CAT IV	MOB-CAT4E-V	610,00 \$

* Taxes applicables en sus - prix sujets à changement sans préavis.



Vibratech est un centre de formation et d'examen autorisé du MIBoC et un organisme de formation agréé par Emploi Québec (certificat 0005630).

☎ 514 259-6173
1 877 999-6173
✉ info@vibratech.ca
🌐 www.vibratech.ca